

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 14 décembre 2023 à 19 h 45 au sous-sol du 75, Principale.

Présences : M. Pierre Bossé, maire
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
Josée Sirois conseillère# 6
MM. Serge Demers, conseiller # 2
Luc Sirois, conseiller # 4
Simon Bois, conseiller # 5
Absence motivée : M. Michel Dubé, conseiller # 1

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 45. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 206-23 – AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2024 À 2026 ET L'ADOPTION DU BUDGET 2024

DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'OBJET, LA PORTÉE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT # 206-23 QUE LE CONSEIL S'APPRÊTE À ADOPTER

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; le règlement # 206-23 – ayant pour objet l'adoption du programme triennal des immobilisation pour les années 2024 à 2026 et l'adoption du budget 2024, que plusieurs changements ont été apportés entre le projet adopté le 6 novembre 2023 et l'adoption du règlement ce soir, aucune dépense, mode de financement, de paiement ou de remboursement ne découle de ce règlement

293-23

RÈGLEMENT # 206-23 – AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2024 À 2026 ET L'ADOPTION DU BUDGET 2024

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2024 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le conseil doit également adopter un programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 ;

ATTENDU qu'un avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption du projet de règlement ont été faits le 6 novembre 2023 par la conseillère Madame Josée Sirois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

QUE le règlement numéro 206-23 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : CHARGES POUR 2024

Le conseil adopte le budget « **Charges** » qui suit pour l'année financière 2024.

	2024
Administration générale	332 949,00 \$
Sécurité publique	138 617,00
Transport	455 964,00
Hygiène du milieu	145 119,00
Santé et bien-être	4 265,00
Aménagement, urbanisme et développement	20 419,00
Loisirs et Culture	121 619,00
Frais de financement	22 960,00
Remboursement en capital et surplus affecté immo.	67 443,00
Total des charges	1 307 854,00 \$

6145

Maire

DG

ARTICLE 2 : REVENUS POUR 2024

Le Conseil adopte le budget « Revenus » qui suit pour l'année financière 2024.

	2024
Taxes	576 226,00 \$
Païement tenant lieu de taxes	14 151,00
Transferts	324 534,00
Services rendus et imposition des droits	392 943,00
Total des revenus	<u>1 307 854,00 \$</u>

ARTICLE 3 : PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Pour 2024 : Camion à neige 350K, niveleuse 125K, abri à sel à terminer 400k, rue Jean-Rioux 50K, hydro chemin Pelletier 140K

Pour 2025 : Parking église 150 K, halte routière saint-guy 50K, lotissement terrains lac Bellavance 25 k

Pour 2026 : garage municipal 250K, loader st-Guy 100K

Le Conseil adopte le programme triennal des immobilisations comme suit :

Programme triennal des immobilisations								
	Titre du projet	Provenance des fonds			Année des investissements			
		TECQ	Subvention	Municipalité	2023	2024	2025	2026
1	Camion 10 roues			350 000 \$		350 000 \$		
2	Niveleuse			125 000 \$		125 000 \$		
3	Abri à sel (PRACIM 80%)		480 000 \$	120 000 \$		400 000 \$		
4	Rue Jean-Rioux	50 000 \$				50 000 \$		
5	Hydro-Québec - Chemin Pelletier			140 000 \$		140 000 \$		
6	Stationnement terrain église	150 000 \$					150 000 \$	
7	Halte routière (secteur St-Guy)			50 000 \$			50 000 \$	
8	Lotissement – Terrains Bellavance (St-Guy)			25 000 \$			25 000 \$	
9	Garage municipal	250 000 \$						250 000 \$
10	Chargeuse (loader) secteur St-Guy			100 000 \$				100 000 \$
	Total	504 143 \$	480 000 \$		1 030 624 \$	1 119 1543 \$	225 000 \$	350 000 \$

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce présent règlement entrera en vigueur selon la Loi. Tel que requis par les articles 953.1, 954 et 957 du Code municipal, le budget ou un document explicatif sera distribué gratuitement à chaque adresse civique.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE POINT 2 SEULEMENT

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions.

Aucune

294-23 3. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Pierre Bossé
Maire

Francine Beaulieu
Directrice générale